

### **Séance extraordinaire du 30 mai 2011**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, tenue le 30 mai 2011, à 18 h, dans la salle des comités de l'hôtel de Ville, à laquelle sont présents madame la conseillère Christiane Marcoux, ainsi que messieurs les conseillers Justin Bessette, Robert Cantin, Jean Fontaine, Gaétan Gagnon, Alain Laplante, Philippe Lasnier, Stéphane Legrand, Alain Paradis, Germain Poissant et Marco Savard siégeant sous la présidence de monsieur Gilles Dolbec, maire, le tout formant quorum selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes du Québec*, L.R.Q., c.C-19.

Monsieur le conseiller Yvan Berthelot, est absent.

Monsieur Daniel Desroches, directeur général, est présent.  
Monsieur François Lapointe, greffier, est présent.

-- -- -- --

Monsieur le maire constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

La séance débute à 18 h 15.

30 mai 2011

**No 2011-05-0292**

**Tenue de la présente séance dans la salle des comités**

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard

Que la présente séance extraordinaire soit tenue dans la salle des comités, à l'hôtel de ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

**ORDRE DU JOUR**

**No 2011-05-0293**

**Adoption de l'ordre du jour**

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Philippe Lasnier

Que l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire soit adopté tel que soumis et pré-adressé à tous les membres du Conseil municipal en annexe à l'avis de convocation daté du 26 mai 2011 et signifié à tous les membres du Conseil municipal dans les délais requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**No 2011-05-0294**

**Renouvellement de l'état d'urgence local – Inondations dues à la crue de la rivière Richelieu**

CONSIDÉRANT la résolution n° 2011-05-0222 adoptée le 2 mai dernier par laquelle le Conseil municipal déclarait l'état d'urgence local sur toutes les parties du territoire de la Municipalité affectées par les inondations causées par la crue printanière de la rivière Richelieu;

CONSIDÉRANT que cette déclaration d'état d'urgence local a été renouvelée le 9 mai 2011 par la résolution n° 2011-05-0241 et ce, pour 5 jours additionnels ;

30 mai 2011

CONSIDÉRANT que cette déclaration d'état d'urgence local a été renouvelée le 16 mai 2011 par la résolution n° 2011-05-0263 et ce, pour 5 jours additionnels ;

CONSIDÉRANT que cette déclaration d'état d'urgence local a de nouveau été renouvelée le 24 mai 2011 par la résolution n° 2011-05-0290 et ce, pour 5 jours additionnels ;

CONSIDÉRANT que la situation n'étant pas encore rétablie, il y a de nouveau lieu de procéder à son renouvellement ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Philippe Lasnier  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard

Que soit de nouveau renouvelé l'état d'urgence local déclaré sur toutes les parties du territoire de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu affectées par les inondations causées par la crue printanière de la rivière Richelieu.

Que ce renouvellement soit applicable pour les 5 prochains jours ou tant que la situation l'exigera.

Que monsieur le maire Gilles Dolbec, le coordonnateur aux mesures d'urgence, monsieur Daniel Desroches, le coordonnateur adjoint aux mesures d'urgence, monsieur Michel Larivière, le directeur du Service de police, monsieur Serge Boulerice et le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Jean-Pierre Laporte, soient habilités à exercer les pouvoirs spéciaux édictés à l'article 47 de la *Loi sur la sécurité civile*.

Que la présente résolution soit conditionnelle à l'autorisation du ministre de la Sécurité publique de procéder à ce renouvellement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément à la Loi, le Conseil municipal tient une période de questions. Les questions portent, notamment, sur les sujets suivants :

Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil municipal.

- - - -

30 mai 2011

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**No 2011-05-0295**

**Levée de la séance**

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Alain Paradis  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Gaétan Gagnon

Que la présente séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

La séance se lève à 18 h 20

Maire

Greffier

---